



## Litiges avec un courtier immobilier

Par **yanflore**, le **27/10/2019** à **11:03**

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec un courtier immobilier (salarié d'une société nationale de courtage de crédit). Il m'avait assuré que ses honoraires seraient prélevés sur le crédit immobilier. Ceux-ci sont bien stipulés sur l'offre de prêt. Et maintenant il m'envoie la facture que je dois payer sur mes fonds propres. De plus il n'a pas suivi mes recommandations pour le prêt. Je lui avais spécifié que je prenais en charge les frais de notaires, il n'en a pas tenu compte pour l'offre de prêt. J'ai renégocié l'offre avec le banquier et aussi l'assurance du prêt. Quels sont les recours contre le courtier ?

Par **morobar**, le **28/10/2019** à **08:28**

Bonjour,

Il faut lire le mandat de courtage.

Vous y trouverez le prix de l'intervention et le mode de rémunération.